

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 16 JANVIER 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 16 janvier 2012 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

MM. Jean-Louis Lambert, conseiller et pro-maire
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

EST ABSENTE :

Mme Georgette Critchley, mairesse

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le pro-maire, Jean-Louis Lambert, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence du pro-maire Jean-Louis Lambert, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

12-01-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le pro-maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

12-01-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

12-01-03

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

12-01-04

6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe en cas de vacances de la secrétaire-trésorière, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité ;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

12-01-05

7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2012

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité ;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P.
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet et modem – Administration
02-130-00-443	Déneigement édifices
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-141	Rémunération temps partiel (Assainissement)
02-414-00-212	Régime retraite
02-414-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-414-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-414-00-242	Fonds de services de santé
02-414-00-252	C.S.S.T.
02-414-00-262	R.Q.A.P.
02-414-00-289	Assurance-collective
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage
02-451-20-951	Quote-part R.I.G.D.D.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-10-870	Dettes à long terme (intérêts paroisse)
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-10-000	Dettes à long terme (capital paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2012 ;

QUE la mairesse ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

12-01-06

8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2012

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée ;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	250,00 \$
Frais de transport	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	9 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	8 500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	3 750,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	44 500,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	17 500,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	26 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Frais de déplacement	inspecteur municipal	500,00 \$
Formation	inspecteur municipal	200,00 \$
Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	20 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	2 500,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	2 500,00 \$
Tuyauterie – voirie	inspecteur municipal	200,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	750,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	900,00 \$
Circulation		
Entretien service – circulation	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 500,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Distribution de l'eau (aqueduc)		
Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	4 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Tuyauterie	inspecteur municipal	11 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	3 500,00 \$
Épuration des eaux usées		
Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	12 000,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Réseau d'égout		
Entretien service	inspecteur municipal	2 500,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Enlèvement et destruction des ordures		
Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	2 983,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	384,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	56 045,00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR		
Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Centre Communautaire		
Déplacements	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	2 000 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	37 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Bibliothèque		
Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

12-01-07

9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2012

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 646,91 \$ pour le premier membre et à 589,42 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 236,33 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

12-01-08

10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2012

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier ;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion ;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession ;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2012 est fixée à 304,68 \$ incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUVELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement ;

DE PAYER pour l'exercice financier 2011, une somme totale de 304,68 \$ (taxes incluses) à titre de membre actif de la corporation ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

12-01-09

11. PG Govern – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Govern, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, au montant de 6 926,64 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-01-10

12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2012

CONSIDÉRANT qu'un montant de 35 000 \$ a été prévu au budget 2012 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 20 000 \$ en janvier et une somme de 5 000 \$ en avril, juillet et octobre 2012 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

12-01-11

13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2012

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2012 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 1 250 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2012 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

12-01-12

14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2012

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-01-13

15. **Ministère des transports – Garanties des travaux d’entretien et de réparation de bris d’équipements existants faits à l’intérieur de l’emprise de leurs routes pour l’année 2012**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d’entretien et de réparation de bris qu’elle effectuera à l’intérieur de l’emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l’année 2012 ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

AVIS

16. **Avis de motion – Règlement numéro 01-2012 relatif à l’interdiction de l’épandage**

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l’interdiction de l’épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d’interdiction de l’épandage durant l’année 2012 ;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

12-01-14

17. **Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile**

CONSIDÉRANT que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d’arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d’être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d’unions civiles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt de la Municipalité de Saint-François-du-Lac que madame Georgette Critchley, mairesse, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement (Monsieur le pro-maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au ministre de la justice de désigner madame Georgette Critchley, mairesse, de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de la justice.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

AVIS

18. Avis de motion – Règlement numéro 02-2012 pour fixer les droits relatifs à la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement pour fixer les droits relatifs à la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile ;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

12-01-15

19. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2012

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l'année 2012 est de 6 020 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2012 ;

D'EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2012 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-16

20. ADMQ – Inscriptions aux formations d'hiver et printemps 2012

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Trois-Rivières le 1^{er} mars 2012, une journée de formation portant sur les nouvelles obligations du directeur général ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d'améliorer leur qualité de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire ;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 520 \$ plus les taxes applicables ;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-17

21. OBV Yamaska – Adhésion 2012

CONSIDÉRANT que l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l’année 2012 ;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l’avant des solutions durables et à travailler avec nous à l’amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l’eau ;

CONSIDÉRANT que l’adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu’un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’ADHÉRER à l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution ;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

12-01-18

22. Immeubles à être vendus pour non paiement de taxes – Nomination de représentant

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d’une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l’entremise du maire ou d’une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l’adjudication, sur autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT que l’enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d’un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le pro-maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce conseil désigne madame Georgette Critchley, mairesse **ou** madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 12 avril 2012, et le cas échéant, à enchérir ou à

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

12-01-19

23. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2012

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite, dans sa lettre du 16 décembre 2011, un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

DE PAYER un montant de cent dollars (100,00 \$) au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-20

24. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2012

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique ;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2012, sa deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème Le Centre-du-Québec en route vers la réussite ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PROCLAMER les dates du 13 au 17 février 2012 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

12-01-21

25. Cours d'eau Gill – Paiement concernant le nettoyage pour obstruction

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Gill près de la bibliothèque et du garage municipal a dû être nettoyé pour cause d'obstruction par des arbres ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que ce n'est pas la MRC de Nicolet-Yamaska mais bien la municipalité qui est responsable pour des travaux de cours d'eau relatifs à l'obstruction seulement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut demander la participation financière aux propriétaires mais que la majeure partie des travaux est en lien avec les propriétés municipales ;

CONSIDÉRANT que le coût total pour les travaux et la location de machinerie auprès de madame Lise Grenier est de 5 250 \$ sans taxe applicable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de 5 250 \$ à madame Lise Grenier ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense par la municipalité seulement ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-460-00-522 «Entretien service cours d'eau», les crédits suffisants au budget 2011 afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-22

26. **Alarme 2200 inc. – Autorisation de paiement pour un nouveau système d'alarme – Budget 2011**

CONSIDÉRANT que plusieurs détecteurs de mouvements pour l'alarme de l'édifice municipal devaient être remplacés ;

CONSIDÉRANT qu'il était plus avantageux de changer le système d'alarme complètement au lieu de remplacer seulement les pièces défectueuses ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Alarme 2200 inc. nous offrait ses services d'installation et du coût de l'équipement au coût de 1 230 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeubles», les crédits suffisants au budget 2011 afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-23

27. **Sintra inc. – Entérinement du paiement de la retenue spéciale pour les travaux de pavage de la rue Leblanc – Budget 2011**

CONSIDÉRANT que la retenue spéciale de Sintra inc. était de 12 540 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que Sintra inc. nous avait confirmé la correction des travaux demandés pour le printemps 2012 ;

CONSIDÉRANT que la retenue finale à payer en 2012 sera de 13 261,99 \$ plus les taxes applicables ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENREGISTRER la retenue à payer de 2012 au 31 décembre 2011 lors des écritures comptables ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense de 12 540 \$ plus les taxes applicables ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 «Amélioration du réseau routier», les crédits suffisants au budget 2011 afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-24

28. Ministère des Transports du Québec – Intérêt municipal concernant des sections d'emprise ferroviaire abandonnée sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a reçu des demandes de citoyens qui désirent acquérir des sections d'emprise ferroviaire abandonnées et situées sur le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit plus précisément des parties de lots 329, 337, 338, 345, 349, 356 à 359 inclusivement, 528 à 540 inclusivement, 615 à 618 inclusivement et finalement 620 à 625 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a besoin de connaître l'intérêt de la municipalité avant de disposer de ces immeubles ;

CONSIDÉRANT la résolution 07-11-271 concernant l'avis de la municipalité à la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'intégration de la voie ferrée comme usage récréo-touristique dans le schéma d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité n'a aucun intérêt pour ces sections d'emprise ferroviaire ;

QUE le Ministère des Transports peut disposer de ces immeubles, mais tout en gardant comme usage récréo-touristique, la partie entre le coin rue Lacharité et la route 132 vers la rivière Saint-François jusqu'en bas de la côte et tel que stipulé dans la résolution 07-11-271 et intégré au schéma d'aménagement de la MRC de Nicolet-Yamaska.

12-01-25

29. Centretien Nicolet et Régions – Autorisation d'un versement excédentaire pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que la municipalité a payé sa cotisation à Centretien Nicolet et Régions au montant de 7 280 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 tel que stipulé dans l'entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a également payé sa part de 7 280 \$ mais que la réserve d'Odanak n'a pas payé sa contribution de 7 280 \$ puisqu'elle a refusé de signer l'entente et de poursuivre dans ce projet ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque à gagner pour Centretien de 7 280 \$ pour la première année de l'entente ;

CONSIDÉRANT que l'entente était pour une période de trois ans et que Saint-François-du-Lac et Pierreville sont prêtes à déboursier à deux municipalités le montant de 43 680 \$ de juillet 2012 au 30 juin 2014 (10 920 \$ chacune en 2012 et également en 2013) ;

CONSIDÉRANT que cette situation n'est pas de la faute ni de Saint-François-du-Lac, ni de Pierreville et non plus de Centretien, mais que les trois sont prêtes à faire des concessions pour honorer l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCORDER un paiement de 2 000 \$ au budget 2011 à Centretien en compensation pour le 7 280 \$ perdu et de demander à Pierreville de compenser pour un montant de 2 000 \$ également ;

DE DEMANDER à Centretien d'assumer le montant de 3 280 \$ manquant pour la première année ;

DE DEMANDER à Centretien d'effectuer une nouvelle entente pour les deux années restantes de juillet 2012 à juin 2014 et comprenant les Municipalités de Saint-François-du-Lac et Pierreville seulement ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac autorise un paiement de 10 920 \$ en 2012 et 10 920 \$ en 2013 pour une entente de deux ans avec la Municipalité de Pierreville ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 «Cotisations à des organismes», les crédits suffisants au budget 2011 afin de donner plein effet à la présente résolution ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à Centretien Nicolet et Régions et à la Municipalité de Pierreville.

12-01-26

30. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2011 pour 2012 à 2016 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2012 le montant est de 3 981,87 \$ taxes incluses (1979 population x 1.75 = 3 463,25 \$ plus taxes) ;

CONSIDÉRANT qu'un versement de 1990,94 \$ doit être effectué en janvier 2012 et un versement de 1990,93 \$ doit être effectué en juin 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-01-27

31. Les Jeudis en chansons – Dépôt de candidature

CONSIDÉRANT que le formulaire de dépôt de candidature est maintenant disponible pour l'édition 2012 des Jeudis en Chansons ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire poser sa candidature et que les coordonnateurs de l'événement seront les membres du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Peggy Péloquin pour compléter le formulaire de candidature et l'acheminer à monsieur François Gardner à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec ;

DE RETENIR comme dates le 5 juillet ou 9 août 2012 et comme préférences musicales le populaire québécois ou le western-country.

12-01-28

32. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2012

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale pour le département de gynécologie obstétrique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2012 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

33. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

34. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

35. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport des comités pour ce mois-ci.

12-01-29

36. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2012

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2963	Allard Lisette (Commission 5% 1 juillet au 31 décembre 2011)	258.75
2964	Bélanger,Sauvé,Avocat (Déboursés 1 janv. au 31 déc.11)	59.28
2965	Distribution P.Larochelle (Fourniture bibliothèque)	209.22
2966	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	96.50
2967	Entreprises Clément Forcier inc. (les) (Location de machinerie)	324.69
2968	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie - borne sèche)	18 817.64
2969	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport)	36.31
2970	Fonds de l'information foncière (Droit mutations – Déc. 2011)	30.00
2971	Hydro-Québec (Électricité éclairage public + usine – Déc. 11)	3 518.68
2972	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Déc. 11)	61.52
2973	Laboratoire Choisy Limitée (Produits nettoyage)	622.32
2974	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	646.28
2975	Peggy Péloquin (Séance 20 Décembre 2011 - Budget)	30.00
2976	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (580 Grande-T.)	615.08
2977	Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2011)	240.25
2978	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2012)	25.00
2979	Corporation presse commerce (Achat revues bibliothèque)	228.36
2980	Sayer Richard (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
2981	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	16 801.10
2982	Industrielle Alliance (L)(Assurances collectives janvier 2012)	1 768.66
2983	Ricoh Canada inc. (Entretien photocopieur 3 mois / copies)	693.95
2984	Éditions juridiques FD inc. (Les) (Abonnement code municipal)	266.70
2985	Pitney Bowes (Location compteur postal -1 fév. au 30 avril 12)	531.32
2986	Régie Intermunicipale gestion des déchets (Quote-part-janv. 12)	12 291.50
2987	Bell Canada (Téléphones édifices - janvier 2012)	652.65
2988	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)((Ent. luminaires de rues)	581.11
2989	Hydro-Québec (Électricité poste principal - Décembre 2011)	787.64
2990	Niquet Marcel (Déplacement local - Décembre 2011)	500.00
	TOTAL DES CHÈQUES	60 526.48

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2939	Municipalité de Pierreville (Contribution bouées - 2011)	11 289.31
2940	Lien maison de la famille (Le)(Don 2011)	250.00
2941	Micro-Experts (Achat imprimante et ordinateur-Bibliothèque)	1 224.69
2942	Allard Lisette (Remb. installation chauffe eau-Ctr. Comm.)	35.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

2943	Annulé	0.00
2944	Annulé	0.00
2945	Centretien Nicolet,Régions (Travailleur de rue)	3 640.00
2946	Danis Construction inc. (Location boîte de sécurité)	227.85
2947	Loubac inc. (Couvercles de bacs)	102.53
2948	Hydro-Québec (Électricité éclairage public ajustement – déc.11)	5.53
2949	Sintra inc.(Décompte # 2 -Travaux rue Leblanc)	14 286.20
2950	Annonceur (L) (Publication voeux temps des fêtes)	296.20
2951	Ministère du Revenu du Québec (DAS prov. - Décembre 2011)	4 521.91
2952	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2011)	1 781.42
2953	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation décembre 2011)	1 730.20
2954	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2011)	66.51
2955	Traversy Stéphane (Trappage de 3 castors)	150.00
2956	Péloquin Louise (Honoraire vente non-paiement taxes)	97.14
2957	Buroplus (Fournitures)	84.68
2958	Entreprises d'électricité D.A. inc. ((Entretien poste Gauthier)	74.05
2959	Alto Communication (Changement de téléphone Marcel)	76.29
2960	Société canadienne des postes (Frais postal-Bulletin déc.11)	116.28
2961	Pétrole A.A.Courchesne inc. (Chauffage bureau municipal)	560.76
2962	Hydro-Québec (Électricité édifices décembre 2011)	4 312.40
	TOTAL DES CHÈQUES	44 928.95

DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2011

Salaires décembre 2011	13 603.71
TOTAL DES DÉBOURSÉS	13 603.71

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le pro-maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité ;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés ;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2012 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2011 et au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

37. Période de questions

- Information pour le point numéro 28 de l'ordre du jour
- Coop de santé – Montant de la quote-part
- Luminaires à l'Île-Saint-Jean

38. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-01-30

39. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h37.

Jean-Louis Lambert
Pro-maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière